



Parcage en ville de Delémont : va-t-on vers le chaos ?

Depuis quelques mois, nous observons en vieille ville de Delémont mais aussi dans le secteur de la gare de nombreux parkings hors des zones de stationnement et ce, même si des places de parc sont disponibles à proximité. Mais quelle est la politique de stationnement en ville de Delémont ?

La place Roland Béguelin ; elle ressemble plus, tant en journée qu'en soirée, à un parking qu'à une place piétonne.

La Rue du 23 Juin ; les voitures parquent entre les bancs et les pots de fleurs, sur l'espace prévu aux piétons.

La Rue de la Constituante ; aux heures de midi, les parents des petits écoliers stationnent sur les trottoirs ou entre la laiterie centrale et la fontaine du Sauvage.

La Porte au Loup sert régulièrement de parking tant au Nord qu'au Sud, au grand dam des touristes.

Le Pont de la Maltière ; l'accès menant au pont fait l'objet d'un parking à certains moments de la journée.

La Place de la Gare ; malgré le stationnement interdit, les automobilistes attendent les pendulaires sur le bas côté ou vont faire leurs courses au magasin du coin.

Cette liste est non exhaustive.

Cette situation nous oblige à réagir :

- soit on fait respecter les règles connues selon le plan de circulation de la ville de Delémont ;
- soit on laisse s'installer le chaos.

Pour le parti socialiste, cette dernière option n'est pas acceptable car les parkings sauvages se font sur des zones piétonnes (trottoirs ou places) et mettent ainsi en danger les utilisateurs les plus vulnérables du domaine public ; les piétons, dont des enfants.

A notre avis, la commune doit réagir avant qu'un accident arrive, en impliquant davantage la police locale afin de pérenniser la mobilité douce en ville de Delémont. Les places de parc existent en suffisance, reste encore à le faire savoir et à discipliner l'automobiliste jurassien qui parquerait dans le magasin ou le restaurant s'il le pouvait !

De nombreuses villes suisses appliquent des plans de circulation plus restrictifs que Delémont (interdiction à la circulation en faveur de zones piétonnes) et restent tout aussi compétitives et animées.

Le plan de circulation pour la Ville de Delémont a fait l'objet d'études sérieuses, complexes et coûteuses. Ce dernier s'est penché sur la fluidité de la circulation, l'offre de places de stationnement, l'agrandissement de l'espace dévolu aux circulations douces tout en assurant une meilleure sécurité à l'ensemble des usagers ainsi qu'une prise en compte des impératifs des acteurs économiques. Reste aujourd'hui à l'appliquer pour rendre la ville plus humaine et encourager la marche à pied sans devoir slalomer entre les voitures.

R. Beausé

Delémont, le 1^{er} mars 2010

F. P. ...

Ab-

Pour le groupe socialiste
Murielle Macchi-Berdar

Murielle Macchi-Berdar
J. H. M.
F. ...
B. ...